

(1)

(N° 18.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 1877.

Rapport de la Commission de la Justice, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget du Ministère de la Justice, pour l'exercice 1878.

*(Voir les Nos 92 et 164, session 1876-1877, le N° 5, session 1877-1878 de la
Chambre des Représentants, et le N° 4 du Sénat.)*

Présents : MM. d'ANETHAN, Président, BERGH, DE KÉRCHOVE, et VAN OVERLOOP,
Rapporteur.

MESSIEURS,

Le 22 novembre 1877, la Chambre des Représentants a adopté, à l'unanimité, et sans aucune observation, le budget du Ministère de la Justice, pour l'exercice 1878, à la somme de 16,272,349 francs.

La Commission de la Justice n'ayant pas d'observations à faire de son côté, a l'honneur de vous proposer l'adoption du Projet de Loi à l'unanimité des membres présents.

Le Rapporteur,
VAN OVERLOOP.

Le Président,
D'ANETHAN.